

**Compte-rendu de réunion du conseil municipal**  
**Séance du 7 août 2012 - 9 h 00**

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille douze, le sept août, à 15 heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 31-07-2012.

Présents : Mme Monique ODDOU. MM. Sébastien CATELAN, Jean-Jacques FERRERO, Dominique GUEYTTE, Raymond LECLER, Robert REYNAUD.

Absents excusés : Mme Chantal BOGET (procuration à Mme Josy OLIVIER). MM. Pierre MICHEL (procuration à M. Robert REYNAUD), Frédéric PINET.

**1 – Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du compte-rendu du 10 juillet 2012**

- **M. Robert Reynaud** est nommé **secrétaire de séance**.
- **Le compte rendu du 10 juillet est approuvé.**

**2 – Maison de Pigerolles, délibération pour approuver la vente à la SCI des Coings de Rosans**

**Rapporteur** : *Josy Olivier*

A la demande du notaire, une délibération est soumise au vote du conseil municipal.

**Délibération n° 1**

Le maire rappelle que depuis plusieurs années, la maison de Pigerolles (parcelle F 936) n'est plus utilisée, alors que la mairie continue à payer des frais d'électricité et que des travaux d'investissement sont à prévoir pour assurer la pérennité du bâtiment

Vu l'avis des domaines datant du 24 avril 2012 concernant les dits locaux d'une surface de 3 257 m<sup>2</sup>

Vu la proposition de la SAFER

Vu la constitution de la SCI dénommée LES COINGS DE ROSANS entre Monsieur CHAVANCY, Monsieur SANCHEZ et Monsieur VIZZINI

➤ Le conseil

Voix pour : 9                      Voix contre : 0                      Abstention : 0

CONSTATE la désaffectation des locaux puisqu'ils ne sont plus utilisés,

DÉCIDE du déclassement des locaux dans le domaine privé,

CONSTATE que le bien coûte en frais de fonctionnement et que le produit de la vente permettrait de réaliser des investissements nécessaires à la commune dans d'autres bâtiments

DÉCIDE de la vente de la maison de Pigerolles soit la parcelle F 936 de 3 257 m<sup>2</sup> au profit de la SCI LES COINGS DE ROSANS pour la somme de 150 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente avec la SAFER

**3 – Fusion des syndicats de rivières, délibération pour avis sur l'arrêté de périmètre**

**Rapporteur** : *Dominique Gueytte*

**Délibération n° 2**

L'adjoint indique que Monsieur le représentant de l'état sollicite l'avis de la commune sur l'arrêté préfectoral relatif au projet de périmètre d'un syndicat mixte issu de la fusion des trois syndicats de Rivière (Eygues supérieure, Nyons et Orange). Cet arrêté préfectoral a été réceptionné le 9 mai 2012. A compter de la date de notification de cet arrêté, les conseils municipaux ont un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. La délibération de l'assemblée doit porter sur un ensemble de points repris dans l'arrêté et notamment, le périmètre, la date d'effet, la

représentativité, le siège, la dénomination et éventuellement les compétences. Aussi le conseil municipal, convaincu de la pertinence de travailler à l'échelle d'un bassin versant hydraulique mais considérant

- la date d'effet de l'arrêté fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- le contrat de rivière en cours d'écriture dont la présentation au comité d'agrément est prévue au cours du premier semestre 2013
- l'important travail de concertation préalable restant à effectuer concernant notamment la gouvernance d'un nouveau syndicat
- l'incohérence du périmètre proposé qui ne prend pas en compte l'ensemble des communes incluses sur le bassin versant aussi bien en Vaucluse, en Drôme et dans les Hautes-Alpes
- la non prise en compte de la continuité hydraulique de l'Aygues indispensable à une bonne gestion de la rivière. En effet, le linéaire de la rivière (7 km), compris entre sa confluence avec le Rhône et la commune de Cadrouse (portion gérée par la CNR) n'apparaît pas dans le périmètre proposé.

➤ **Le conseil**

**Voix pour : 9                      Voix contre : 0                      Abstention : 0**

**SOLLICITE** un délai supplémentaire au moins jusqu'au mois de juin 2013 pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

**DONNE** un avis défavorable au projet de périmètre et de syndicat mixte issu de la fusion des trois syndicats de rivière tel que prévu dans l'arrêté n° 2012128-0004 du Préfet de la Drôme

#### **4 – Responsabilité du maire de La Motte Chalacon, délibération de soutien**

**Rapporteur : Josy Olivier**

**Délibération n° 3**

Madame le maire expose l'affaire qui touche Monsieur Roger Besson, Maire de La Motte Chalacon, à savoir une condamnation pour un départ de feu sur le site de la déchetterie de La Motte Chalacon. Après discussion sur la mise en cause personnelle de Monsieur Roger Besson, ainsi que l'instruction du dossier,

➤ **Le conseil**

**Voix pour : 9                      Voix contre : 0                      Abstention : 0**

**DÉCIDE** de soutenir le maire de La Motte Chalacon dans sa défense lors de cette affaire

**FAIT** remarquer aux autorités l'importance exagérée des poursuites engagées contre leur collègue élu

**SOLLICITE** auprès des services compétents un dénouement favorable à Monsieur Roger Besson, maire de La Motte Chalacon.

#### **5 – Saison estivale (première estimation)**

**Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero**

Beau temps, du monde cet été. Succès de la journée du livre, du repas républicain, de la fête votive, des trois concerts auquel se rajoute celui de l'abbaye de Baudon (entre 75 et plus de 100 personnes). Un petit mot de remerciement sera fait aux associations organisatrices : le comité des fêtes, Musique en Rosanais, Re-co-naissance, Ros'en'art, etc. Le feu d'artifice tiré au plan d'eau a été très apprécié par plus de 400 spectateurs. L'aire de service pour les campings car sera signalée par des panneaux (à commander) ainsi que la gratuité du service. Le fleurissement du village s'est révélé très positif aussi. Un élu demande pourquoi les toilettes sèches avaient été installées en plein soleil, il est répondu que c'était une recommandation du fabricant. Le plan d'eau connaît une grande fréquentation, d'après son gérant le snack marche très bien. Les travaux préconisés dans le profil de baignade ont commencé (700 ml de busés à partir du monument aux morts).

#### **6 – Questions diverses**

- Problème des patous. 75 brebis du Lastic ont été égorgées dont 15 égorgées par un loup malgré la présence d'un patou. Un éleveur a été condamné dans le 04 par un tribunal (cycliste mordu par le chien). La FDSEA propose de fermer tous les chemins de randonnée pour protester contre cette décision. Le conseil ne souhaite pas donner suite.
- Eleveurs (Dominique Gueytte). Une délibération de soutien est demandée par des éleveurs concernant les bracelets électroniques pour les ovins (harmonisation au niveau européen). L'adjoint propose de prendre cette délibération de soutien pour que les éleveurs ne soient pas tous obligés de se soumettre à cette réglementation.
- ADSEA (Jean-Jacques Ferrero). Suite à la copie du courrier de l'ADSEA adressé à l'ARS qui signalé une réduction du budget, une rencontre constructive et franche a eu lieu à la demande de la mairie dans les locaux de l'ADSEA
- Raymond Lecler soulève le problème de l'entretien du plan d'eau : entretien du chemin (trous et poussière), graffitis dans les toilettes, tables et chaises abimées, cigarettes par terre
- Point-visio (conseil général). Le conseil avait souhaité qu'il soit installé aux Buissons mais après avoir vu une démonstration de l'équipement à Bruis, le maire propose que ce soit en mairie. Le conseil accepte qu'un courrier soit fait en ce sens.
- Station d'épuration. Le projet est à l'arrêt à cause de la nature du sol. Raymond Lecler propose une implantation dans un terrain communal situé beaucoup plus bas. Le bureau d'étude propose de changer le système et de faire une station en bambous (pas d'infiltration).

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 17 h.

	<b>Présence</b>	<b>Signature</b>
<b>OLIVIER Josy, Maire</b>	<b>X</b>	
<b>MICHEL Pierre 1<sup>ère</sup> adjoint</b>	<b>Absent excusé procuration à Robert Reynaud</b>	
<b>FERRERO Jean-Jacques, 2<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>X</b>	
<b>GUEYTTE Dominique, 3<sup>ème</sup> adjoint</b>	<b>X</b>	
<b>BOGET Chantal</b>	<b>Absente excusée procuration à Josy Olivier</b>	
<b>CATELAN Sébastien</b>	<b>X</b>	
<b>LECLER Raymond</b>	<b>X</b>	
<b>ODDOU Monique</b>	<b>X</b>	
<b>PINET Frédéric</b>	<b>Absent excusé</b>	
<b>REYNAUD Robert</b>	<b>Secrétaire de séance</b>	